

## CONSEIL D'ETAT

### Arrêté promulguant le décret constituant une commission thématique Ecole obligatoire, du 25 juin 2014

**Le Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel,**

vu l'article 74, lettre *g*, de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst. NE), du 24 septembre 2000;

vu l'article 316 de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC), du 30 octobre 2012;

sur la proposition de son président,

*arrête:*

**Article unique** L'acte législatif suivant est promulgué:

Décret constituant une commission thématique Ecole obligatoire, du 25 juin 2014.

Neuchâtel, le 7 juillet 2014

Au nom du Conseil d'Etat:

*Le président,*

A. RIBAUX

*La chancelière,*

S. DESPLAND

(Décret publié dans la Feuille officielle N° 28, du 11 juillet 2014)